

RÈGLEMENT DU PRIX PIERRE-SIMON DE LAPLACE

(adopté au Conseil du 17 mars 2026)

Les noms de fonctions figurant dans ce document s'entendent au masculin et au féminin.

Objectif

Le Prix Pierre-Simon de Laplace a pour objet de récompenser un statisticien confirmé, soit dans des domaines théoriques, soit dans des domaines appliqués dans lesquels il a fortement contribué au développement de la statistique en France, sous ses divers aspects.

Constitution du Jury

Le Jury est composé d'un Président désigné par le Conseil de la Société Française de Statistique (SFdS) pour un mandat de deux occurrences - non consécutivement renouvelable - et de 7 membres également désignés, chacun, pour un mandat de deux occurrences - non consécutivement renouvelable - par le Président de la SFdS sur proposition du Président du Jury.

Le Jury doit comporter au moins 3 hommes et 3 femmes.

Tout remplacement rendu nécessaire par quelque cause que ce soit est opéré selon la même procédure de manière à satisfaire aux mêmes critères.

Procédure d'attribution du Prix

Les deux types de Prix (en statistique théorique et en statistique appliquée) sont attribués alternativement tous les trois ans. La procédure se déroule en trois phases successives.

- Lors de la première phase, chaque membre du Jury, à l'exception du Président, propose à ce dernier une liste d'au maximum trois personnes qu'il juge dignes de recevoir le Prix, en justifiant brièvement ses choix et en joignant dans la mesure du possible un CV récent des candidats proposés. Ni les membres du Jury, ni ceux du Conseil de la SFdS au moment de la procédure, ne peuvent être proposés pour ce Prix.
- Dans une deuxième phase, le Président établit et remet au Jury la liste de l'ensemble des personnes ainsi proposées. Chaque membre du Jury choisit au maximum trois noms dans cette liste en justifiant à nouveau ses choix.
- Le Président organise enfin une concertation qui permet au Jury de prendre une décision. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les résultats des délibérations sont ensuite présentés au Conseil de la SFdS.

Les critères qui doivent guider les membres du Jury dans leur choix sont : qualité des publications scientifiques, qualité de direction d'une équipe de recherche ou de projet en entreprise, capacité de diffusion du savoir statistique (manifestation scientifique, édition scientifique, ...), impact sur les applications ou encore tout autre critère spécifique accepté par les membres du Jury.

Le Prix devra être attribué dans des délais permettant la bonne organisation des Journées de Statistique de la SFdS (JdS) lors desquelles il sera remis.

Manifestation en l'honneur du lauréat

La personne honorée sera invitée par le Comité d'Organisation des JdS de l'année d'attribution du Prix. Une médaille lui sera remise lors de ces Journées, au cours desquelles le lauréat sera invité à donner un exposé, et il deviendra Membre d'Honneur de la SFdS.

Les Prix en statistique théorique et en statistique appliquée seront remis alternativement tous les trois ans.